RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024-2025

CPTS Berry Vierzon Sologne



OCTOBRE 24 – SEPTEMBRE 25 : UNE ANNÉE CHARNIÈRE POUR LA CPTS BERRY VIERZON SOLOGNE.

Dans un territoire où un habitant sur dix vit sans médecin traitant, où le nombre de généralistes a reculé d'un tiers en six ans, l'urgence d'agir ne se discute plus. Face à cette réalité, notre CPTS a choisi d'être au rendez-vous.

Téléconsultations assistées, Service d'Accès aux Soins, actions de prévention dans les écoles ou lors de grands événements, mise en route du Médicobus… autant d'initiatives concrètes qui traduisent une volonté simple : ne laisser personne de côté. En un an, plus de 5 000 habitants ont bénéficié de nos actions, portées par plus de 120 professionnels et 37 partenaires. Derrière ces chiffres, il y a surtout des personnes, des parcours de soins facilités, et une population mieux accompagnée.

Ce rapport n'est pas un catalogue d'actions. C'est un témoignage. Celui d'un territoire confronté à la raréfaction médicale, mais qui innove, se mobilise et invente des solutions adaptées. Celui d'une communauté professionnelle qui refuse la fatalité et qui, chaque jour, construit des réponses nouvelles pour améliorer la santé de toutes et tous.

Plus qu'un bilan, ce document reflète une conviction : c'est ensemble, avec les professionnels, les institutions, les associations et les habitants, que nous pouvons relever le défi de la santé de proximité.

Le Conseil d'administration de la CPTS Berry Vierzon Sologne

SOMMAIRE

1 La vie associative de la CPTS berry Vierzon Sologne

La CPTS Berry Vierzon Sologne au service des pros de santé et de la population..... 4-5
Comment sont définies et financées les actions de la CPTS?..... 6
Les 5 étapes nécessaires à la mise en place d'une action..... 7

2 Bilan de la période 2024/2025

Notre impact sur le territoire en 2024/2025..... 9
Un territoire en mutation..... 10
Face à la pénurie de médecins traitants, la CPTS se mobilise pour éviter les ruptures de soins..... 11-12
Les actions à destination des patients sans médecin traitant en résumé..... 13
Le parcours d'un patient appelant le SAS (116117)..... 14
Le Service d'accès aux soins et les soins non programmés des dispositifs pour renforcer l'accès aux soins non prévus..... 15-16
Les SNP sur la CPTS en résumé..... 17
Parcours patients : la CPTS renforce la coordination et l'accompagnement..... 18-19
Globule : la coordination au bout des doigts..... 19
Les parcours patients sur la CPTS en résumé..... 20
Le Médicobus en pratique..... 21
Prévenir, dépister, accompagner : la CPTS au service de toutes et tous..... 22-24
La prévention sur la CPTS en résumé..... 25
Former, échanger, coopérer : la CPTS renforce les liens entre professionnels..... 26-27
L'InterCPTS, une dynamique collective départementale..... 27
La formation sur la CPTS en résumé..... 28

3 L'utilisation du budget de la CPTS

Répartition des postes de dépenses au sein de la CPTS..... 30-31
Une année d'innovation et d'action..... 32

4 Annexes

Statuts..... 34-37
Glossaire..... 38
Les partenaires de la CPTS en 2024-2025..... 39
Pense-bête de la CPTS..... 40

LA VIE ASSOCIATIVE DE LA CPTS BERRY VIERZON SOLOGNE





LA CPTS BERRY VIERZON SOLOGNE AU SERVICE DES PROS DE SANTÉ ET DE LA POPULATION

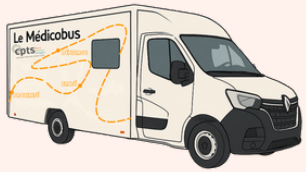
La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Berry Vierzon Sologne est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Elle rassemble les professionnels de santé de l'ambulatoire autour d'un objectif commun, développer et mettre en œuvre des actions coordonnées en faveur de la santé de la population.

Son périmètre couvre 39 communes réparties sur trois départements (Cher, Indre et Loir-et-Cher). Ce territoire a été défini en cohérence avec les pratiques professionnelles et les habitudes de travail des acteurs de santé. La CPTS compte aujourd'hui plus de 191 professionnels de santé adhérents, témoignant d'une mobilisation large et représentative.

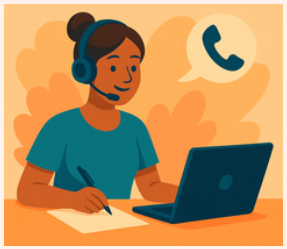
À la suite du renouvellement de son Conseil d'Administration fin 2024, marqué par l'intégration de six nouveaux membres, le CA de la CPTS a orienté sa première année de mandat vers le renforcement de son organisation interne et le développement des partenariats avec les acteurs institutionnels et associatifs.

Une attention particulière a été portée à la consolidation du lien entre les professionnels de santé sur l'ensemble du territoire, notamment dans le département du Loir-et-Cher ou la CPTS a accompagné la création de l'ESP la Solognote sur Salbris.

Cette gouvernance renouvelée et cette dynamique collective ont permis la réalisation de plus de quarante projets dès la première année, parmi lesquels :



le Médicobus, dispositif itinérant de santé permettant d'apporter soins, prévention et dépistages au plus près des habitants;



la mise en place d'un télé-secrétariat pour accompagner la création de créneaux de téléconsultations assistées sur Foëcy, Saint Georges sur la Prée, Vierzon et Vignoux sur Barangeon;



des actions d'éducation à la santé en milieu scolaire, notamment sur l'alimentation et les habitudes de vie.

Ces initiatives illustrent la capacité de la CPTS à impulser et à coordonner des projets innovants, au service des professionnels comme des habitants, et à répondre de manière concrète aux enjeux de santé de son territoire.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Céline Andrejewski** Orthophoniste
- **Carole Baptista de Horta** Infirmière
- **Maxime Bouton** Psychomotricien
- **Lydie Cartaud** Orthophoniste
- **Nadège Coratella** Sage Femme (Co-présidente)
- **Kelly Desaix** Infirmière
- **Barbara Devallois** Infirmière
- **Nora Fertassi** Infirmière
- **Rachel Gaucher** Infirmière
- **Carmen Ghiorghita** Médecin généraliste (Trésorière adjointe)
- **Laurence Giraut Mourey** Pharmacienne
- **Romain Gilis-Menard** Médecin généraliste (Co-président)
- **Olivier Henry** Pharmacien
- **Laure Jamrot** Chirugien-dentiste
- **Charles Jouard** Biologiste (Trésorier)
- **Cyril Jullien** Pharmacien
- **Maguy Paul Hasard** Pharmacienne
- **Sylvie Perry** Infirmière
- **Sylvain Refait** Masseur-kinésithérapeute
- **Isabelle Servoin** Médecin généraliste représentant le CdS Simone Veil
- **Manon Six** Sage femme
- **Véronique Vassaux** Infirmière IPA du CdS Simone Veil

L'ÉQUIPE DE LA CPTS

Xavier PASCAL - Coordinateur

Présent depuis la création de la CPTS, Xavier occupe un rôle central et polyvalent en tant que coordinateur.

Il assure :

- l'animation et le bon fonctionnement de la vie associative,
- la représentation de la CPTS lors de nombreuses réunions et instances, en lien étroit avec le conseil d'administration,
- le développement de partenariats et la mise en œuvre de projets de santé innovants, au service des habitants et des professionnels du territoire.

Julie VANDERVYNCKT - Chargée de projet

Arrivée en septembre 2023, Julie accompagne Xavier dans la conduite des projets de la CPTS, tant sur le plan organisationnel que logistique.

Grâce à la diversité des actions menées, elle prend progressivement une autonomie croissante dans la gestion et le pilotage de certains projets, contribuant ainsi directement à la dynamique et au rayonnement de la CPTS.

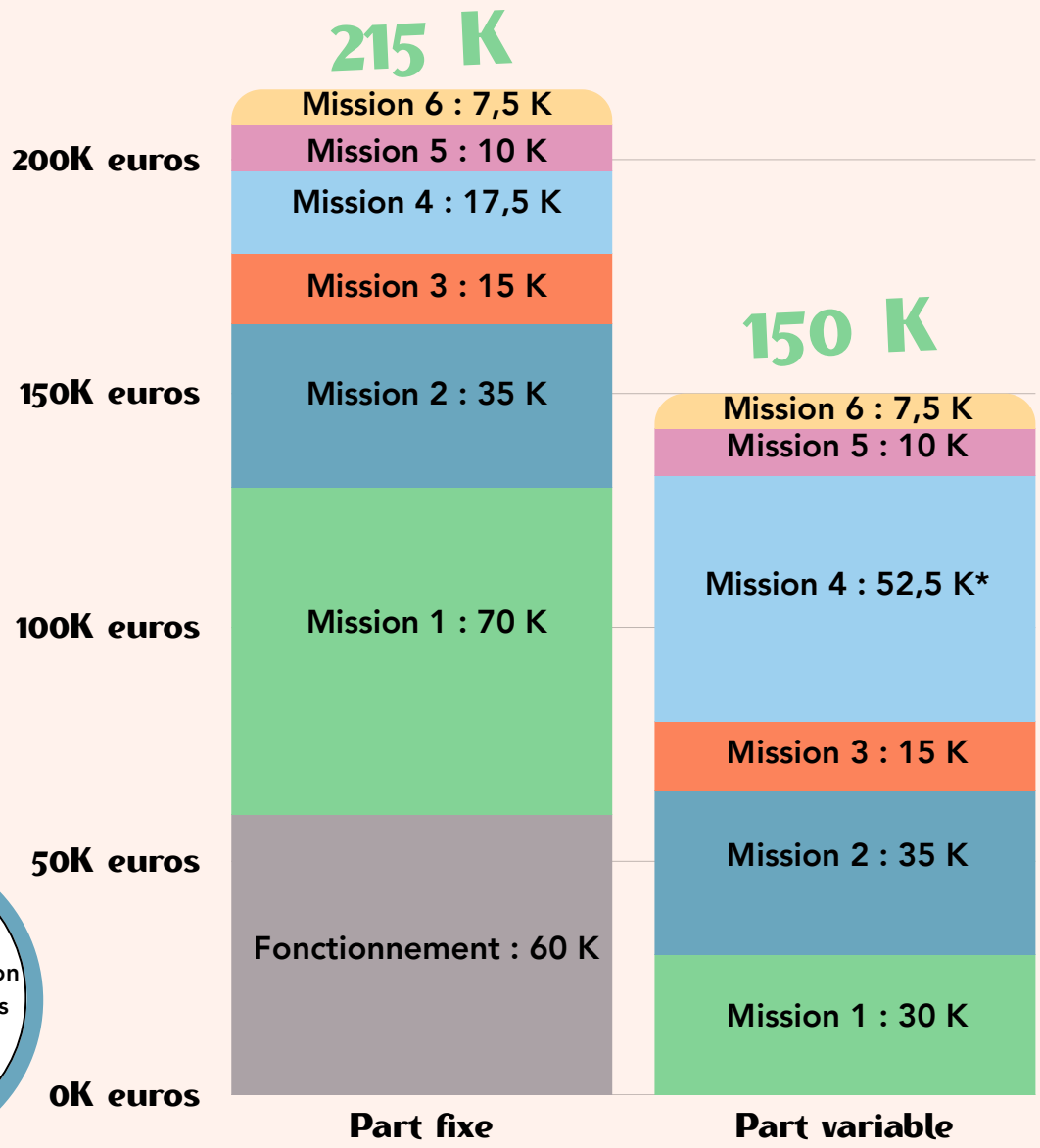
COMMENT SONT DÉFINIES ET FINANCÉES LES ACTIONS DE LA CPTS?

La CPTS est financée principalement par la CPAM à travers une convention pluriannuelle (ACI). Elle choisit librement les actions à mener selon les besoins du territoire et des professionnels de santé, et décide de l'utilisation des financements. Elle peut également solliciter des subventions pour des projets spécifiques en dehors des missions ACI.

LES MISSIONS ACI



LE FINANCEMENT ACI ANNUEL DE LA CPTS



* Part variable s'activant en cas de survenue d'une crise sanitaire grave

LES 5 ÉTAPES NÉCESSAIRES À LA MISE EN PLACE D'UNE ACTION

1 Une idée, une envie

Les professionnels de santé constatent des besoins dans la population et souhaitent développer un projet pour y répondre.

2 Etat des lieux et diagnostic

Qui fait quoi sur le sujet ? Existe-t-il une volonté commune de collaboration ? Peut-il s'intégrer dans un partenariat ?

3 Formaliser le projet

L'hypothèse de travail est confirmée et une fiche projet avec les éléments budgétaires est créée.

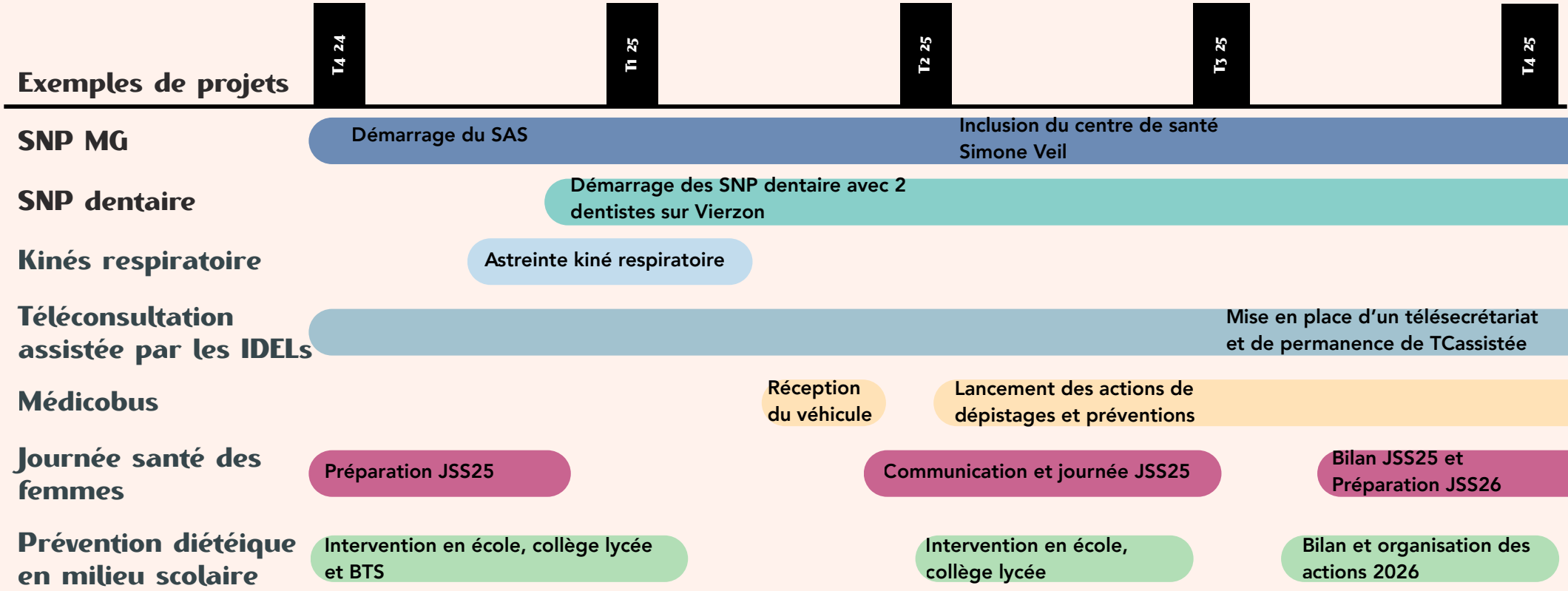
4 Réalisation

Mise en œuvre du plan d'action et de communication avec les partenaires et la population.

5 Evaluation et perspectives

Mise en avant des forces et faiblesses du projet pour ajuster le projet en vu de le réitérer.

LA MISE EN PLACE D'UN PROJET DANS LE TEMPS



BILAN DE LA PÉRIODE 2024/2025



NOTRE IMPACT SUR LE TERRITOIRE D'OCTOBRE 2024 À SEMTEMBRE 2025

La CPTS Berry Vierzon Sologne s'engage tout au long de l'année pour les professionnels de santé et la communauté, en offrant des services allant de la prévention à la formation, tout en facilitant l'accès aux soins.

5014

Personnes ont bénéficié d'une action de la CPTS en 2024/2025 (+50,1 % par rapport à l'année précédente)



2 754

patients vus dans le cadre du SAS



890

patients reçus en téléconsultation assistée



1053

rencontrés lors des actions de prévention



317

ont participé à une formation

Des pros de santé investis

205
adhérents

121
ont participé à au moins une action de la CPTS

53,2 %
taux de lecture de la newsletter hebdomadaire

Une présence accrue sur les réseaux

15 918
visiteurs sur le site de la CPTS

21 880
vues du podcast "les questions des parents"

Un renforcement des partenariats

37
partenaires ont bénéficié ou participé à une action de la CPTS

3
nouvelles conventions signées

UN TERRITOIRE EN MUTATION

En six ans, le paysage de la santé sur le territoire des 39 communes a profondément évolué. Si certaines professions voient leurs effectifs reculer, d'autres progressent, et de nouvelles structures viennent renforcer l'offre de soins.

UNE STABILITÉ RELATIVE CHEZ LES INFIRMIERS

Entre 2019 et 2025, les effectifs infirmiers restent stables. La profession reste solidement implantée et joue un rôle pivot dans le suivi à domicile et la prise en charge des maladies chroniques. Néanmoins, la relève peine à se concrétiser : les jeunes praticiens sont encore trop peu nombreux à s'installer, ce qui fait planer une incertitude sur l'avenir.

KINÉS, ORTHOPHONISTES ET SAGES-FEMMES EN PROGRESSION

Du côté des masseurs-kinésithérapeutes, le nombre est passé de 33 à 38 (+15 %), traduisant une attractivité croissante et des besoins de plus en plus importants en rééducation.

Les orthophonistes ont vu l'arrivée de 3 nouveaux confrères grâce au travail en temps que maitre de stage des orthophonistes installées.

Les sages-femmes connaissent une progression encore plus marquée : 7 praticiennes en 2025 contre 4 en 2019, soit une hausse de 75 %.

DES MÉDECINS GÉNÉRALISTES EN FORTE DIMINUTION

Le nombre de médecins généralistes est passé de 39 en 2019 à 25 en 2025, soit une baisse d'un tiers. Une diminution qui pèse lourdement sur l'accès aux soins de premier recours et accentue le recours aux dispositifs de régulation ou aux autres professionnels de santé.

TROIS NOUVEAUX CENTRES DE SANTÉ POUR RÉPONDRE À LA CRISE

Dans ce contexte tendu, trois nouveaux centres de santé ont vu le jour au cours de la période : à Salbris, Vierzon et Reuilly. Ces ouvertures représentent une réponse concrète pour pallier le manque de médecins libéraux et améliorer l'accès aux soins, en particulier pour les habitants les plus fragiles.



LA MOBILISATION DE LA CPTS

Au-delà des chiffres, le rôle de la CPTS est déterminant. Grâce à la mise en place de téléconsultations assistées, de dispositifs de soins non programmés en médecine générale, dentaire et sage femme via le SAS, mais aussi d'actions de prévention, de dépistage et d'éducation à la santé, la CPTS permet de maintenir un accès aux soins pour le plus grand nombre.

Ces initiatives contribuent à limiter les inégalités et à soutenir les professionnels de santé dans un contexte de tensions persistantes.

FACE À LA PÉNURIE DE MÉDECINS TRAITANTS, LA CPTS SE MOBILISE POUR ÉVITER LES RUPTURES DE SOINS

Sur le territoire de la CPTS Berry Vierzon Sologne, la désertification médicale n'est plus une menace mais une réalité. En six ans, le secteur ambulatoire a perdu près d'un tiers de ses médecins généralistes, contraints d'arrêter leur activité.

Dans le même temps, seuls trois nouveaux médecins libéraux se sont installés complétés par la création de trois centres de santé à Vierzon, et Reuilly. Malgré cela le constat reste préoccupant. Seize mille quatre cents quatre vingt dix patients de plus de 17 ans n'ont aujourd'hui pas de médecin traitant, dont 5 771 en affection longue durée (ALD) ou âgés de plus de 70 ans.

La téléconsultation assistée une solution pour éviter les ruptures de soins

Pour pallier ces difficultés, la CPTS a multiplié les initiatives afin de garantir une continuité des soins. Dès février 2023, l'Equipe de Soins Primaires Santé Sologne, adossée à la CPTS, a expérimenté la téléconsultation assistée sur un lieu fixe à Souesmes, en partenariat avec Omédys. Ce dispositif a permis d'accompagner le départ à la



retraite du médecin de la commune, tout en maintenant l'activité de la pharmacie et du cabinet infirmier. Mieux encore, il a favorisé l'installation d'un nouveau médecin en cabinet secondaire.

Un an plus tard, le modèle s'est étendu. Les infirmières libérales de la CPTS, équipées de 13 mallettes de téléconsultation, ont commencé à proposer ce service directement à domicile ou dans leur cabinet à leur patientèle sans médecin traitant en errance médicale notamment pour les patients âgés ou peu à l'aise avec l'outil numérique. Et depuis juin 2025, des permanences de téléconsultations assistée par des infirmières avec prise de rendez-vous via un télésecrétariat ont vu le jour à Foëcy, St-Geor-ges-sur-la-Prée, Vierzon, Vignoux.

"890 patients différents ont eu recours à la téléconsultation assistée"

Entre octobre 2024 et septembre 2025, 890 patients différents ont eu recours à la téléconsultation assistée, dont 767 sur site fixe et 123 par l'intermédiaire des infirmières libérales, avec un âge moyen supé-rieur à 57 ans.

Des projets freinés mais pas abandonnés

La fin de l'année 2025 devait marquer une nouvelle étape avec le déploiement des téléconsultations assistées dans le Médicobus. Mais des incertitudes juridiques sur le rôle des infirmiers, finalement levées par l'Ordre en juillet, ont retardé le projet. D'autres pistes sont à l'étude, notamment l'intégation de consultations assurées par une IPA à bord du Médicobus.

Repérer et accompagner les patients les plus fragiles

La CPTS s'investit également dans une nouvelle expérimentation menée avec le Service d'Accès aux Soins (SAS). L'idée est simple : repérer les patients qui sollicitent de manière réptée le SAS pour des motifs chroniques ou complexes. Chaque semaine, une analyse des appels permet d'identifier les patients concernés. Leurs dossiers sont ensuite transmis à la CPTS, qui évalue avec les professionnels locaux les solutions les plus adaptées, orientation vers un médecin disponible, inclusion dans un parcours de soins, téléconsultation assistée, etc.

Une fois validée, cette orientation est proposée directement au patient par l'équipe du SAS. Ce travail permet à la fois de recentrer le SAS sur sa mission première et d'apporter une réponse durable aux patients en situation de rupture de suivi.

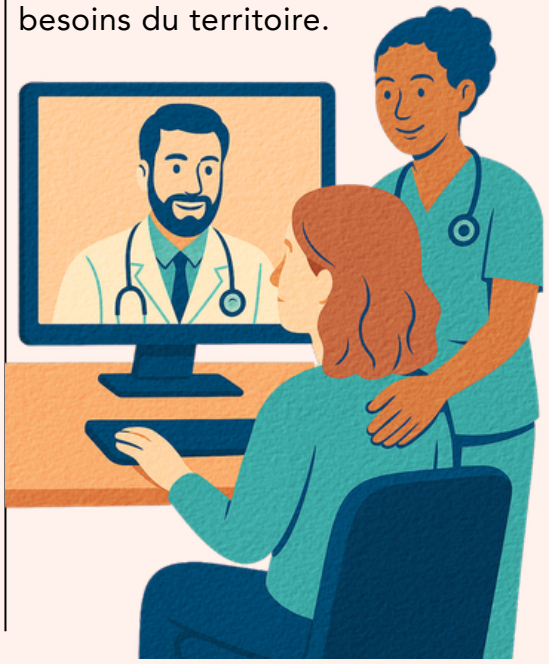
Anticiper les cessations d'activité

La CPTS accompagne les médecins qui arrêtent leur activité avec une fiche d'aide à la cessa-tion permettant entre autre d'identifier les patients nécessitant une vigilance particulière. En parallèle, un questionnaire adressé aux médecins recense les possibilités d'ouverture de places pour de nouveaux patients, afin d'anticiper les cessations et de réduire l'errance médicale.

Une mobilisation collective

Ces différentes actions montrent qu'au-delà du constat alarmant, des solutions concrètes émergent. Téléconsultation assistée, innovation organisationnelle, coordination renforcée avec le SAS, anticipation des cessations d'activités, et bientôt l'allers vers avec le médicobus en ciblant les communes présentant le plus de patients en rupture de soins : autant d'outils mis en place pour éviter que les patients les plus fragiles ne restent sans solution.

La pénurie de médecins traitants reste un défi majeur, mais elle démontre aussi que la mobilisation collective permet de limiter les ruptures de soins et d'offrir des alternatives adaptées aux besoins du territoire.



LES ACTIONS À DESTINATION DES PATIENTS SANS MÉDECIN TRAITANT EN RÉSUMÉ :

767 patients ont bénéficié des téléconsultations assistées sur le point fixe de Souesmes

123 patients ont bénéficié des téléconsultations assistées par les infirmières libérales (+207,5%)

6h de créneaux fixes de téléconsultations assistées par semaine réalisées par les infirmiers à Foecy, Saint Georges sur la Prée, Vierzon et Vignoux/Barangeon

98% Taux de satisfaction des patients ayant eu une téléconsultation assistée

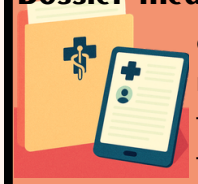
16 patients récurrents identifiés par le SAS qui se sont vu proposé une solution

Achat de l'équipement médical pour la création du centre de santé Médecin Solidaire à Reuilly

LA TÉLÉCONSULTATION ASSISTÉE : UN APPUI PRÉCIEUX POUR LES PATIENTS SANS MÉDECIN TRAITANT

L'organisation de la téléconsultation assistée, développée par la CPTS, permet de combiner la technologie médicale et la présence d'un soignant auprès du patient. Cette proximité est essentielle, notamment pour les personnes âgées ou peu à l'aise avec l'informatique. Au-delà de la simple consultation, ce dispositif offre plusieurs avantages tel que :

Dossier médical partagé



entre les différents médecins téléconsultants afin de permettre un meilleur suivi.

Organisation d'hospitalisation



directement par le médecin si il juge cela nécessaire.

Certificat médical MDPH



Les médecins peuvent remplir des dossiers MDPH évitant ainsi des rupture de prises en charge.

DONT LES LIMITES DOIVENT ÊTRE PRISES EN COMPTE

Comme tout outil, la téléconsultation assistée connaît toutefois des limites. Certaines pathologies nécessitant une palpation ne peuvent être prises en charge à distance, de même la réglementation interdit l'établissement d'arrêt de travail de plus de trois jours. De plus la téléconsultation assistée se confronte à des limites techniques dans les zones présentant une couverture réseau faible.

Ces contraintes rappellent que la téléconsultation est un complément essentiel pour faire face à la tension démographique médicale du territoire, mais ne peut pas être considérée comme un substitut total à la médecine de proximité

LES PERSPECTIVES POUR 2026

- Augmentation de la file active de la téléconsultation assistée par les infirmiers
- Lancement de la téléconsultation dans le médicobus
- Déploiement de consultation IPA dans le médicobus
- Amélioration de l'identification et des orientations possibles pour les patients sans médecin traitant à risque de rupture de soins

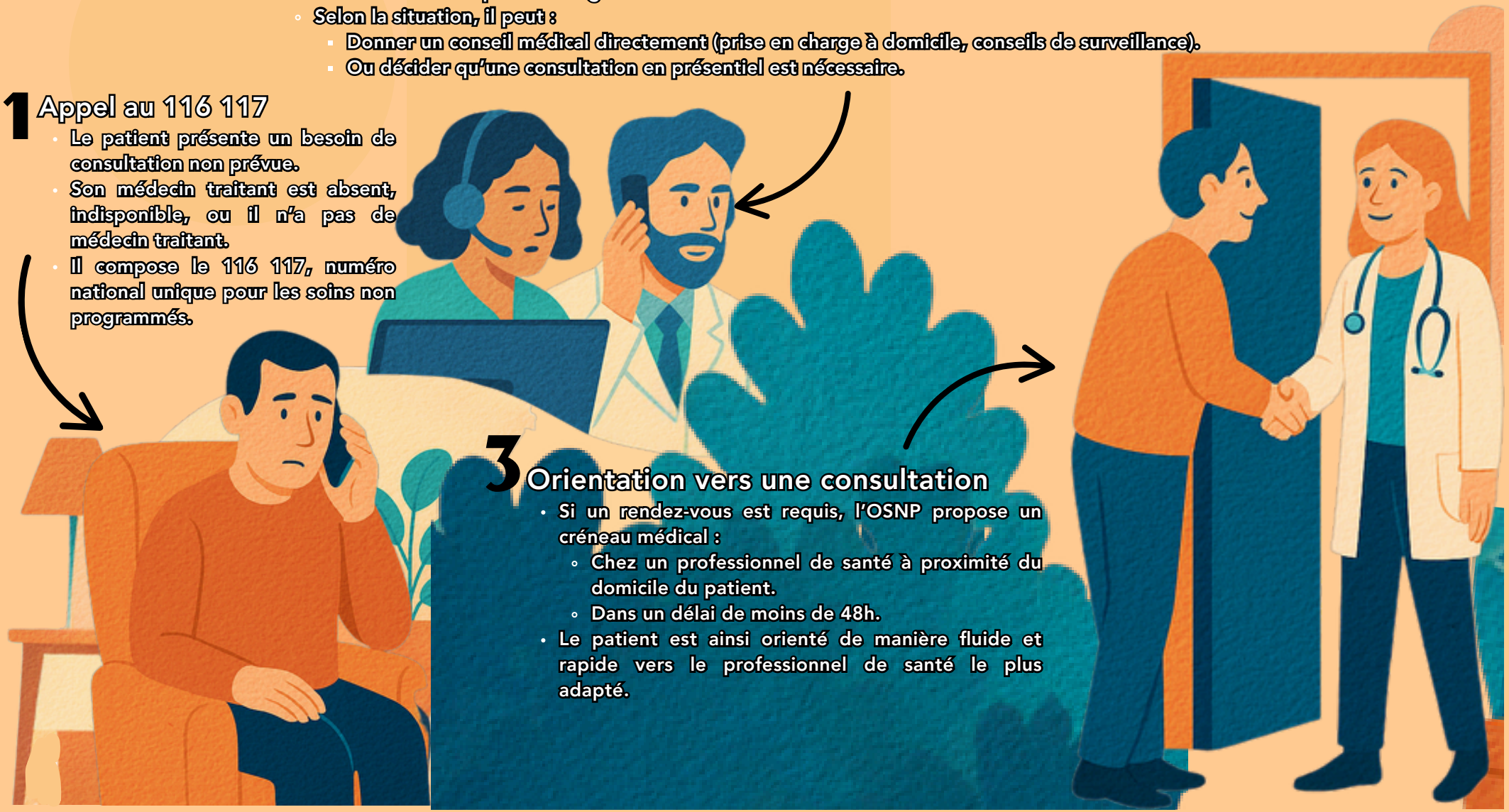
LE PARCOURS D'UN PATIENT APPELANT LE SAS (116117)

1 Appel au 116 117

- Le patient présente un besoin de consultation non prévue.
- Son médecin traitant est absent, indisponible, ou il n'a pas de médecin traitant.
- Il compose le 116 117, numéro national unique pour les soins non programmés.

2 Accueil et régulation

- L'appel est pris en charge par un Opérateur de Soins Non Programmés (OSNP) qui recueille les informations principales (motif, situation du patient, contexte médical).
- Ensuite, le patient est mis en relation avec un médecin régulateur :
 - Celui-ci établit un premier diagnostic à distance.
 - Selon la situation, il peut :
 - Donner un conseil médical directement (prise en charge à domicile, conseils de surveillance).
 - Ou décider qu'une consultation en présentiel est nécessaire.



3 Orientation vers une consultation

- Si un rendez-vous est requis, l'OSNP propose un créneau médical :
 - Chez un professionnel de santé à proximité du domicile du patient.
 - Dans un délai de moins de 48h.
- Le patient est ainsi orienté de manière fluide et rapide vers le professionnel de santé le plus adapté.

LE SAS ET LES SOINS NON PROGRAMMÉS DES DISPOSITIFS POUR RENFORCER L'ACCÈS AUX SOINS NON PRÉVUS



Lancé en septembre 2024, le Service d'Accès aux Soins du Cher a profondément transformé l'organisation des prises en charge urgentes non vitales. En un an seulement, plusieurs filières de soins non programmés sont venues compléter l'offre en médecine générale : les SNP dentaire, sage-femme et le SAS cardiologie. Bilan d'un dispositif qui, en structurant l'offre locale, améliore l'accès aux soins tout en contribuant à désengorger les services d'urgence.

Le SAS repose sur un principe simple mais essentiel : orienter rapidement les patients qui n'ont pas besoin d'une prise en charge vitale vers une consultation adaptée, dans un délai maximum de 48 heures.

Porté par l'InterCPTS 18 en partenariat avec le Groupement Hospitalier de Territoire, le dispositif s'inscrit dans une dynamique nationale mais il a été construit en tenant compte des réalités du département.

Les soins non programmés ne remplacent pas les urgences, ils complètent l'offre de soins en ville et permettent de mieux gérer la demande croissante de consultations rapides.

L'ambition est double, améliorer l'accès aux soins et réduire la pression sur les urgences hospitalières, qui doivent rester centrées sur les cas graves.

SNP en médecine générale : un socle renforcé

Dès ses débuts, le SAS s'est appuyé sur les SNP en médecine générale mis en place depuis plusieures années par les CPTS du département.

Tous les SNP de la CPTS ont été mis à disposition du SAS et ont été complété dès la fin du second trimestre 2025 par l'inclusion du centre de santé Simone Veil à Vierzon et de celui de médecin solidaire à Reuilly. Ainsi la CPTS BVS peut proposer des créneaux SNP du lundi au samedi. C'est en moyenne 197 patients par mois qui sont vus par les médecins de la CPTS BVS dans le cadre des soins non programmés en médecine générale, et un taux de pris de rendez-vous de 73%

Les chirurgiens dentistes mobilisés pour répondre à un besoin criant

Depuis décembre 2024, la dynamique s'est élargie à une nouvelle filière, l'odontologie. Les urgences dentaires représentant dès le début le troisième motif d'appel au SAS, signe d'un besoin fort et d'une attente de la part de la population. En réponse, cinq chirurgiens-dentistes du département du Cher dont deux sur Vierzon se sont engagés dans les cadres des SNP dentaires.Les résultats sont parlants, en seulement huit mois, 360 rendez-vous dentaires ont pu être attribués grâce au dispositif.

Cette nouvelle offre a 2 effets immédiats, elle améliore l'accès aux soins dentaires urgents en semaine et elle contribue à soulager les gardes du week-end.

Les SNP sages-femmes, un secteur encore en construction

En juin 2025, le SAS a intégré une nouvelle profession de santé grâce à l'évolution réglementaire durant l'année 2024, les sages-femmes.

Leur mission est de répondre aux demandes de soins non programmés liées à la gynécologie, à l'allaitement ou encore aux suites de couches.

L'enjeu est double, offrir une réponse aux patientes et éviter des passages inappropriés aux urgences. Cinq sages-femmes participent aujourd'hui au dispositif dont une sur la CPTS, mais le taux de remplissage des créneaux reste limité à 11 %. Cette faible utilisation s'explique car nombre des demandes présentent des antécédents médicaux ou des comorbidités nécessitant une réorientation vers un médecin généraliste. Des pistes d'évolution sont déjà à l'étude par le groupe de travail sage-femme au sein du SAS.

"en moyenne 197 patients par mois sont vus par les médecins de la CPTS BVS dans le cadre des SNP"

Le SAS cardiologie en appui aux médecins généralistes

En complément des SNP de premiers recours, le SAS travaille aussi sur le second recours ce qui a abouti au lancement d'une phase de test du SAS cardiologie Mené en partenariat avec l'Institut Médical de Sologne, sur les CPTS Berry VierzonSologne et du Giennois Berry. Ce service permet aux médecins généralistes de solliciter rapidement une expertise spécialisée via la plateforme Omnidoc.

Les situations établis en concertation avec les cardiologues sont variées, inter-prétation d'un ECG ou d'un holter, titration de traitements cardiologiques, analyse de troubles du rythme, ou évaluation de symptômes cardiovasculaires évoluant depuis plus de 48 heu-res. Trois niveaux de réponse sont prévus : un simple compte rendu, une recommandation d'ajustement thérapeutique avec suivi rapide, ou une orientation vers une consultation spécialisée.

Les astreintes kiné respiratoire une offre hors SAS

En parallèle, la CPTS met en place depuis 2 ans un dispositif ponctuel avec les astreintes de kiné respiratoire durant les épidémies de bronchiolite. Ces astreintes, assurées les week-end et jours fériés, visaient à prendre en charge les nourrissons orientées par les médecins généralistes et depuis l'an dernier une information est donnée aux patients appelant le SAS.

La faible intensité des épidémies et les nouvelles recommandations vaccinales avec la vaccination des femmes enceintes et l'injection d'anticorps monoclonaux aux nourrissons dans les cas où la vaccination n'a pas été réalisée durant la grossesse chez la femme enceinte ont limité le recours à ce dispositif, qui fera l'objet d'une réflexion sur sa poursuite.



LES SNP SUR LA CPTS EN RÉSUMÉ :

2 364 patients vu dans le cadre des SNP MG via le SAS (+20,9 %)

En moyenne **197** patients vu par mois

12 médecins libéraux proposent régulièrement des créneaux de SNP

+2 centres de santé participants aux SNP MG

10 demies journées toutes les semaines pourvues de SNP

390 rendez-vous de SNP dentaire sur le département en 8 mois

40% des chirurgiens dentistes proposant des SNP exercent sur la CPTS

En moyenne **7** créneaux de SNP dentaires par semaine sur la CPTS

1 SAS cardiologie en phase de test sur la CPTS

LE COÛT DU SAS POUR LA CPTS : UN COÛT MAÎTRISÉ MAIS SIGNIFICATIF

La participation de la CPTS Berry Vierzon Sologne au Service d'Accès aux Soins (SAS) représente un investissement financier réparti en trois volets principaux : la logistique, les indemnités versées aux médecins et la contribution aux soins non programmés dcépartementaux que sont les SNP dentaires et sages-femmes.

Logistique



340 €/mois pour l'agenda 48h chrono (25% moins cher que l'ancien agenda utilisé par la CPTS)

SNP dentaires et sage-femme



20% des indemnités prises en charge :
50 € /créneau dentaire
→ participation de **10 €**
15 € /créneau sage-femme
→ participation **3 €**

SNP MG



15 €/créneau
30 €/rendez-vous non honoré ou non pris

UN ÉQUILIBRE FINANCIER À SURVEILLER

Le coût du SAS pour la CPTS reste donc maîtrisé grâce à un outil logistique moins onéreux que les solutions précédentes et à une répartition claire des indemnisations entre acteurs. Toutefois, l'évolution du nombre de créneaux proposés et l'extension des filières SNP (sages-femmes, cardiologie, etc.) nécessiteront une vigilance particulière pour maintenir cet équilibre dans la durée.

LES PERSPECTIVES POUR 2026

- Création d'une coordination départementale en imagerie avec un SAS radiologie et un accès en second recours aux IRM, scanner, mammographie
- Mise en place d'un SAS psychiatrie
- Travail d'uniformisation des indemnités pour les SNP au niveau départemental
- Réflexion sur la poursuite des astreintes en kinés respiratoire
- SNP kiné pour les opérations non prévues

PARCOURS PATIENTS : LA CPTS RENFORCE LA COORDINATION ET L'ACCOMPAGNEMENT

Sur un territoire marqué par la fragilité démographique médicale, la CPTS Berry Vierzon Sologne a multiplié les initiatives pour fluidifier les parcours de soins. Coordination renforcée avec l'hôpital, développement du sport-santé, outils numériques… L'objectif reste le même : améliorer la prise en charge des patients, éviter les ruptures et aider les plus âgés à préserver leur autonomie.

L'un des objectifs de la CPTS est de faciliter la prise en charge des patients souffrant de pathologies chroniques ou d'accompagner les personnes âgées afin de préserver leur autonomie. Les parcours patients mis en place répondent à ce double enjeu, améliorer le suivi médical tout en développant un travail pluriprofessionnel et partenarial, notamment avec le Centre Hospitalier de Vierzon.

Fluidifier les entrées et sorties d'hospitalisation

Depuis la création de la CPTS, la question des entrées et sorties d'hospitalisation est au coeur des préoccupations. Après avoir diffusé une carte de coordination permettant d'identifier les professionnels autour d'un patient, la CPTS a franchi une étape décisive en 2024 avec la création, en concertation avec le CH de Vierzon, d'une fiche de coordination hospitalière.

Cette fiche synthétise les informations essentielles (entourage, professionnels intervenant, antécédents, motifs d'hospitalisation) et s'accompagne d'une pochette regroupant les documents de sortie (prescriptions, comptes rendus, ordonnances, etc).

Diffusée via les infirmiers libéraux auprès des patients âgés, elle a rapidement fait ses preuves.

"en un an, plus de 1 000 fiches ont été crées et une nette amélioration de la communication entre la ville et l'hôpital a été constatée ."

Des rencontres organisées avec les services hospitaliers, les CCAS, le DAC et les pompiers ont permis d'en faciliter l'usage et de renforcer la confiance entre acteurs.

Résultat, en un an, plus de 1 000 fiches ont été créées et une nette amélioration de la communication entre la ville et l'hôpital a été constatée.



Le sport-santé, un outil de maintien en autonomie

Autre volet important, le développement du sport-santé. Trois parcours à destination des plus de 60 ans et des patient atteints de maladies chroniques ont été mis en place à Neuvy et Mehun-sur-Yèvre. Deux d'entre eux sont réalisés avec l'association Tous Cap sous forme de cours collectifs hebdomadaires, tandis que le troisième est encadré par des professionnels de santé de la MSP et prend la forme de marches santé tous les quinze jours.

Un quatrième parcours innovant, mêlant activité physique et ateliers nutrition, débutera fin 2025. Il pro-

posera des conseils adaptés à diverses pathologies comme le diabète, l'ostéoporose ou l'hypertension.

À noter : un projet spécifique pour les femmes enceintes et en post-partum, prévu en 2025, a dû être reporté à 2026 en raison de l'indisponibilité de l'éducatrice APA formée sur ce sujet.

"L'objectif (...) et d'accompagner les patients de façon didactique est d'avoir un discours commun sur la prise en charge de cette pathologie. "

Des parcours ciblés

Au-delà du sport-santé, la CPTS soutient des parcours ciblés, comme celui lancé par l'ESP de Neuvy pour améliorer la prise en charge pluriprofessionnelle des patients sous anticoagulants oraux directs (AOD). Ce travail a permis de préciser le rôle de chaque professionnel (médecin, pharmacien, kiné, infirmier, pédicure-podologue) et d'améliorer la circulation de l'information.

D'autres parcours sont en cours de création en particulier sur l'insuffisance cardiaque avec la création d'un guide à destination des patients insuffisants cardia-ques réalisé par les profes-sionnels de santé de la CPTS et qui sera remis aux patients au moment de leur sortie d'hospitalisation par le cardiologue.

L'objectif avec ce guide et d'accompagner les patients de façon didactique est d'avoir un discours commun sur la prise en charge de cette pathologie.

Une dynamique collective au service des patients

Ces différentes actions traduisent une même ambition : mieux coordonner les soins et éviter les ruptures dans les parcours. En associant hôpital, libéraux, associations et collectivités, la CPTS construit progressivement une organisation territoriale où chaque patient peut bénéficier d'un suivi plus fluide et adapté à ses besoins.

LA COORDINATION AU BOUT DES DOIGTS

Depuis fin 2024, les professionnels de santé du territoire ont accès à Globule, l'application gratuite et sécurisée proposée par le GIP e-santé. Son principe : mettre le patient au centre et simplifier la communication entre tous les acteurs de soins.

Une communication centrée patient

Globule permet à l'ensemble des acteurs ; médecins, infirmiers, pharmaciens, kinés, pédicures-podologues, mais aussi professionnels du médico-social de communiquer directement autour d'un même patient. Fini les coups de fil perdus ou les informations qui circulent mal : tout est centralisé, partagé et sécurisé.

Plus de fluidité dans les parcours

En pratique, l'application facilite la transmission d'informations essentielles, la coordination d'un suivi complexe ou encore le relais entre ville et hôpital. Pour les patients, cela se traduit par une prise en charge plus fluide et une meilleure continuité des soins. Pour les professionnels, c'est un gain de temps et une garantie de travailler avec la bonne information, au bon moment.

Une expérimentation en marche

Après plusieurs mois de déploiement, les premiers retours sont positifs : Globule est jugé intuitif et utile. La prochaine étape sera d'identifier les situations où son usage apporte la plus forte plus-value, comme la prise en charge de pathologies chroniques ou les suivis post sorties d'hospitalisation.

L'inscription à globule se fait via la CPTS ou directement sur le site https://www.globule.net/cvl

LES PARCOURS PATIENTS SUR LA CPTS EN RÉSUMÉ :

+1000 fiches patients entrée/sortie d'hospitalisation créées

5 services du centre hospitalier de Vierzon rencontrés

En moyenne, **12** participants par semaines aux séances de sport adapté à Neuvy sur Barangeon.

6 thématiques abordés durants les séances de sport-santé à Neuvy sur Barangeon (prévention des chutes, travail cardio-vasculaire, assouplissement, etc)

181 participants au parcours "remise en mouvement" de la MSP (+46% par rapport à l'an dernier)

105 comptes globule créés depuis fin 2024

39% des comptes sont actifs (au moins une utilisation par mois)

LES SOINS ONCOLOGIQUES DE SUPPORT : UN ENGAGEMENT DEPUIS 3 ANS POUR LA CPTS

Les soins oncologiques de support porté par Appui Santé Berry regroupent l'ensemble des soins et soutiens nécessaires aux personnes atteintes d'un cancer ou en phase de rémission. Ils complètent la prise en charge médicale et contribuent à améliorer la qualité de vie des patients. Ces soins sont proposés gratuitement aux patients concernés et se traduisent par :



Soutien psychologique accompagner les émotions liées à la maladie,



Bilan APA pour maintenir ou retrouver des capacités fonctionnelles.



Soutien diététique adaptation de l'alimentation aux traitements et effets secondaires,



Soutien socioesthétique pour retrouver confiance en soi

UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE RENFORCÉE

En 2023, la CPTS Berry Vierzon Sologne et Appui Santé Berry ont signé une convention pour améliorer l'accès à ces services. L'objectif, faire connaître le dispositif auprès des habitants mais aussi des professionnels de santé et des structures de soins du territoire. Cette collaboration porte ses fruits. En un an, le nombre de bénéficiaires a triplé grâce aux actions de promotion menées auprès des acteurs de santé.

UN ENGAGEMENT FINANCIER MAINTENU

La CPTS poursuit son soutien financier à ce dispositif afin de garantir la pérennité de l'offre et de faciliter l'accès à tous les patients du territoire. Un choix qui illustre la conviction que l'accompagnement ne se limite pas aux traitements, mais doit inclure une prise en charge globale.

LES PERSPECTIVES POUR 2026

- Mise en place de cas patients pour l'application globule
- Mise en place d'un protocole dentiste/pharmacien sur l'ESP la solognote
- Poursuite des rencontres et échange avec le centre hospitalier de Vierzon
- Accompagnement à la création d'une nouvelle ESP sur Mehun sur Yèvre et alentours

LE MÉDICOBUS EN PRATIQUE

Qui peut l'utiliser ?

Le Médicobus peut être utilisé par :

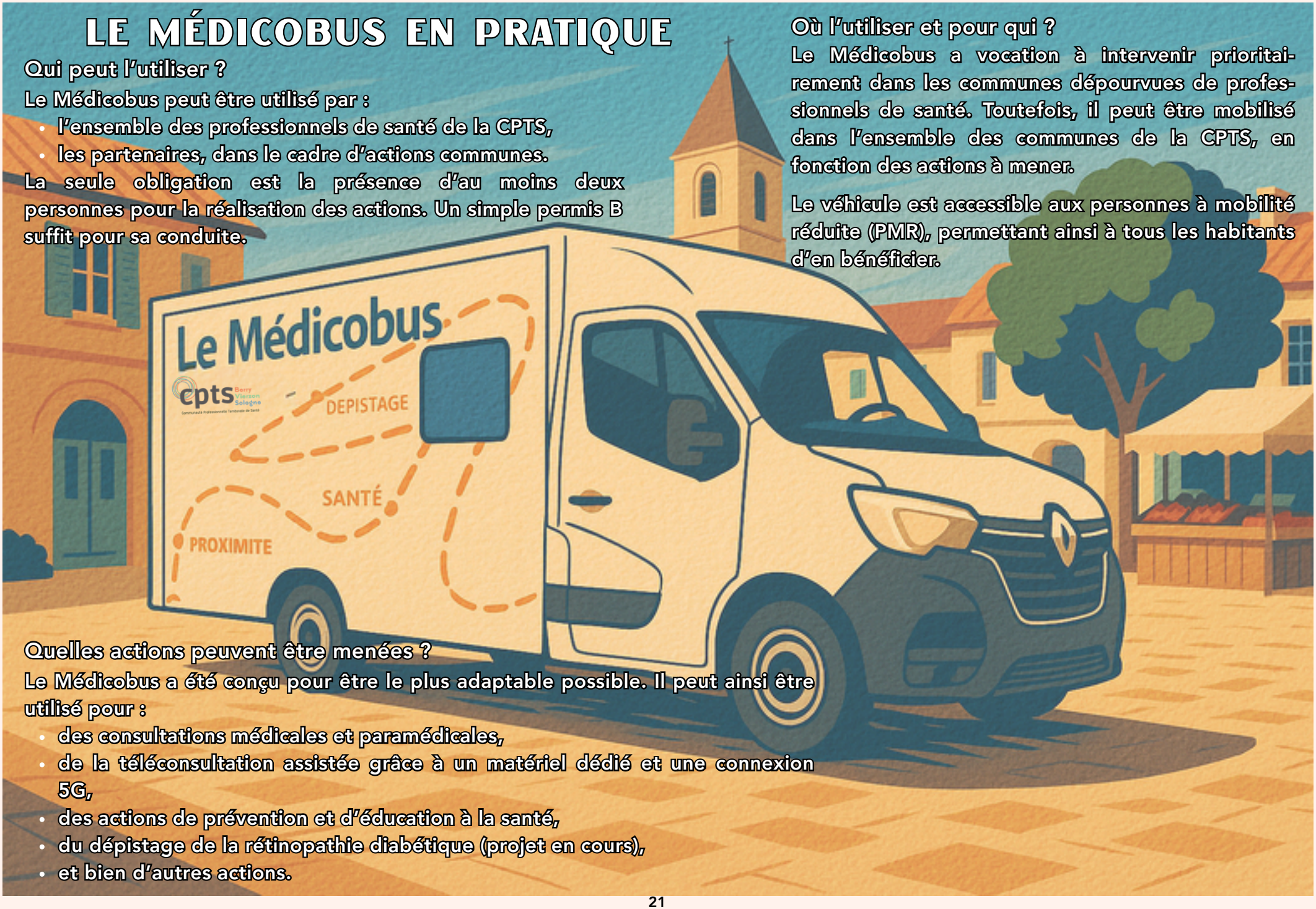
- l'ensemble des professionnels de santé de la CPTS,
- les partenaires, dans le cadre d'actions communes.

La seule obligation est la présence d'au moins deux personnes pour la réalisation des actions. Un simple permis B suffit pour sa conduite.

Où l'utiliser et pour qui ?

Le Médicobus a vocation à intervenir prioritairement dans les communes dépourvues de professionnels de santé. Toutefois, il peut être mobilisé dans l'ensemble des communes de la CPTS, en fonction des actions à mener.

Le véhicule est accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR), permettant ainsi à tous les habitants d'en bénéficier.



Quelles actions peuvent être menées ?

Le Médicobus a été conçu pour être le plus adaptable possible. Il peut ainsi être utilisé pour :

- des consultations médicales et paramédicales,
- de la téléconsultation assistée grâce à un matériel dédié et une connexion 5G,
- des actions de prévention et d'éducation à la santé,
- du dépistage de la rétinopathie diabétique (projet en cours),
- et bien d'autres actions.

PRÉVENIR, DÉPISTER, ACCOMPAGNER : LA CPTS AU SERVICE DE TOUTES ET TOUS



La promotion de la santé, définie par l'OMS comme « un processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé et d'améliorer celle-ci », est au cœur de la stratégie de la CPTS Berry Vierzon Sologne. Dans un territoire marqué par un accès aux soins parfois limité, ces initiatives apparaissent plus que jamais essentielles. Retour sur une année d'actions variées, innovantes et largement plébiscitées par la population.

La Journée Santé des Femmes un rendez-vous désormais incontournable

La CPTS a organisé la quatrième édition de la Journée Santé des Femmes. L'événement, entièrement dédié à la prévention et à la santé féminine, connait un succès grandissant avec plus de 120 participantes soit une hausse de 43 % par rapport à l'édition précédente.

"L'événement, (...) connait un succès grandissant, plus de 120 participantes, soit une hausse de 43 % par rapport à l'édition précédente."

Le programme illustrait la diversité des approches proposées : 40 dépistages IST/HPV, 50 dépistages diabète, un escape game pédagogique sur les IST qui a réuni 75 participants, sans oublier la présence d'un village associatif de 15 structures allant des acteurs de santé aux associations de défense des droits des femmes. Les participantes ont passé en moyenne 45 minutes sur place, témoignant de l'attractivité des ateliers et de la richesse des échanges. Le taux de satisfaction atteint 99 %, confirmant la pertinence d'une démarche axée sur l'écoute, l'accessibilité et l'interactivité.

Former et responsabiliser les citoyens

La CPTS a poursuivi son travail de formation grand public avec une ambition claire : donner aux habitants les moyens de devenir acteurs de leur propre santé.

En 2025, 20 sessions de formations aux gestes qui sauvent et aux premiers secours en pédia-

22

trie ont permis de former 202 personnes. L'année a été également marqué par une ouverture vers de nouveaux publics. Les personnes en situation de handicap et leurs aidants, via une formation dédiée en partenariat avec l'association Gem Odyssey. Le public précaire, avec une intervention spécifique à l'accueil de jour Imanis. Les plus jeunes, grâce à un cycle "Comment porter secours" dès l'âge de 3 ans, ou plus de 250 enfants ont bénéficié de cette initiation, organisée dans les écoles et centres de loisirs durant les vacances d'été.

Ces actions démontrent la volonté de la CPTS d'adapter ses initiatives aux besoins de tous les habitants, sans exclusion.

L'alimentation un enjeu éducatif en milieu scolaire

L'année 2025 a été marquée par une action forte en milieu scolaire sur le thème de l'alimentation. Avec l'appui d'une diététicienne, des interventions ont été menées de l'école primaire au BTS, touchant plus de 350 élèves.



Les contenus étaient adaptés à l'âge et aux préoccupations des jeunes. En primaire était présenté la classification des aliments et la composition d'un petit déjeuner équilibré. Les collégiens ont vus les familles d'aliments, la composition de repas équilibrés et les équivalences nutritionnelles.

Les lycéens et étudiants en BTS ont abordés la gestion d'un budget alimentaire, l'apprentissage des courses équilibrées à coût maîtrisé.

Au-delà des connaissances, l'objectif était de développer des réflexes pratiques favorisant une alimentation saine et durable.

Soutenir les aidants : un forum et un guide pratique

Dans le cadre du SESA, la CPTS a coorganisé avec la ville de Mehun un forum dédié aux aidants. Plus de 80 participants et une dizaine de partenaires ont répondu présent. Ce temps d'échange a permis d'identifier les besoins concrets des aidants, souvent en première ligne mais peu accompagnés. À l'issue du forum, un guide des ressources a été créé, il a été officiellement présenté lors d'une journée d'échanges organisée en avril dernier avec un groupe d'aidant de Mehun. Cet outil précieux pour mieux s'orienter et accéder aux services existants a ensuite été distribué à l'ensemble des pros de la CPTS. Ce travail réalisé avec les étudiantes de l'Ifsi de Vierzon est une première étape pour la mise en place d'action spécifique dédiées aux aidants.

L'aller-vers, dépistages et actions de proximité

Sur un territoire où plus de la moitié des communes ne disposent pas de pros de santé, l'aller-vers constitue une priorité.

En 2025, des actions régulières de dépistage du diabète, de l'hypertension ou encore des maladies rénales, ainsi que des animations d'éducation à la santé ont été organisées dans 10 communes, avec le Médicobus ou à l'occasion d'événements locaux comme le festival Ville à joie. Ces initiatives ont mis de réaliser plus de 300 dépistages.

La Foire de Vierzon : un rendez-vous populaire au service de la prévention

La Foire de Vierzon a offert en 2025 une formidable opportunité à la CPTS Berry Vierzon Sologne de mettre la prévention et l'éducation à la santé au cœur de la vie locale. Pendant dix jours, l'équipe de la CPTS, s'est mobilisée pour aller à la rencontre des habitants dans un cadre convivial et accessible à tous.

Au sein d'un stand aménagé pour l'occasion, les visiteurs ont pu découvrir un large éventail d'actions : dépistages gratuits du diabète, de l'hypertension ou encore d'infections sexuellement transmissibles, sensibilisation à la santé buccodentaire, conseils nutritionnels, échanges autour de la santé mentale ou encore de la prévention des addictions. Ces actions, loin d'être de simples démonstrations, se sont inscrites dans une logique d'accompagnement et de dialogue avec la population.

La réussite de cette initiative repose sur la forte mobilisation des professionnels de santé du territoire, infirmiers libéraux, kinésithérapeutes, sages-femmes, assistantes dentaires, tous se sont relayés pour assurer une présence continue. Leur engagement a permis d'offrir une approche pluriprofessionnelle et de créer des moments d'échange riches et concrets avec le public.

La CPTS a également pu compter sur la participation active de plusieurs partenaires institutionnels et associatifs, tels que la CPAM, le CRCDC, le CEGIDD, Addiction France ou encore l'équipe du 3114. Leur présence a contribué à élargir le champ des thématiques abordées et à renforcer la visibilité des dispositifs existants.

La fréquentation du stand, particulièrement importante, a confirmé l'intérêt du public pour ce type de démarche. De nombreuses familles se sont arrêtées pour participer aux animations, poser des questions ou bénéficier d'un dépistage. Ces échanges ont permis de renforcer le lien de confiance entre les professionnels et la population. La présence de la CPTS à la Foire de Vierzon illustre pleinement l'importance de l'aller-vers. En s'inscrivant dans un événement festif et populaire, elle a su démontrer qu'il est possible de sensibiliser efficacement, de toucher des publics éloignés du soin et de faire de la prévention une action vivante, intégrée au quotidien des habitants.

Une stratégie globale et progressive

De la prévention en milieu scolaire à la sensibilisation lors d'événements populaires, la CPTS déploie une stratégie complète de promotion de la santé. Ces actions traduisent une volonté claire de penser la santé au-delà de du soin et proposer aux habitants des outils concrets pour préserver leur autonomie et améliorer leur qualité de vie. L'adhésion croissante de la population confirme l'importance d'inscrire la prévention et l'éducation à la santé comme un pilier de l'action territoriale de la CPTS.



LA PRÉVENTION SUR LA CPTS EN RÉSUMÉ :

+43% de participation à la journée santé des femmes

450 personnes formées aux 1ers secours

350 élèves vierzonais de la primaire au BTS ont bénéficié d'une intervention sur l'alimentation

3 types de dépistages proposés systématiquement en aller-vers : diabète, hypertension, maladies rénales

300 Dépistages réalisés sur 10 communes de la CPTS

500 personnes rencontrées lors de la foire de Vierzon

296 dépistages réalisés en 10 jours dans le cadre de la foire de Vierzon

L'INVESTISSEMENT DES PROFESSIONNELS DANS LA CPTS

La réussite des actions portées par la CPTS Berry Vierzon Sologne repose avant tout sur l'engagement des professionnels de santé du territoire. Leur mobilisation est un gage de pertinence, de proximité et de légitimité pour toutes les initiatives menées en matière de promotion de la santé et de prévention.

UNE MOBILISATION CONSTANTE ET PLURIPROFESSIONNELLE

Qu'il s'agisse de proposer directement des actions de santé publique ou de s'inscrire dans celles organisées par la CPTS, les professionnels répondent présents. L'exemple de la Foire de Vierzon est emblématique : pendant dix jours, il a été possible d'assurer en permanence la présence de trois à quatre professionnels de santé sur le stand. Cette implication témoigne non seulement d'une forte volonté d'aller vers la population, mais aussi d'une reconnaissance de la CPTS comme acteur structurant du territoire et un espace fédérateur, capable de rassembler autour d'objectifs partagés.

UNE INDEMNISATION ADAPTÉE À L'INVESTISSEMENT



Afin de reconnaître le temps et l'énergie consacrés par les professionnels, une indemnisation est prévue pour leur participation aux actions de prévention et d'éducation à la santé. **Elle s'élève à 75 € par heure pour la participation et la mise en place d'actions**. Ce soutien financier constitue un levier d'implication, tout en affirmant la valeur du travail fourni au bénéfice de la population.

LES PERSPECTIVES POUR 2026

- **Organisation de la 5eme journée santé des femmes**
- **Augmentation du nombre d'intervention de dépistages et promotion de la santé dans le cadre des actions du médicobus**
- **Actions spécifiques à destination des étudiants du territoire**
- **Poursuite des interventions dans les établissements scolaires sur la question de l'alimentation**

FORMER, ÉCHANGER, COOPÉRER : LA CPTS RENFORCE LES LIENS ENTRE PROFESSIONNELS

Face aux défis de la prise en charge des patients sur le territoire, la formation continue et la coopération interprofessionnelle apparaissent comme des leviers essentiels. Depuis plusieurs années, la CPTS Berry Vierzon Sologne s'engage à créer des espaces de rencontre, d'échange et de montée en compétence pour les professionnels de santé.

La Soirée Pédiatrie du Cher : un rendez-vous attendu

Depuis 2021, l'InterCPTS 18 organise chaque année une soirée dé-partementale dédiée à la pédiatrie, portée par un collectif de professionnels représentant les six CPTS de département. L'édition 2024, organisée à Vierzon, avait marqué une évolution en s'ouvrant aux professionnels de la petite enfance. Une manière de dépasser les frontières du seul champ médical pour as-socier éducateurs et acteurs du social, tous impliqués auprès des jeunes enfants. En 2025, la soirée, organisée à Bourges, a confirmé ce virage, près de 120 participants ont répondu présents, confirmant l'intérêt d'un tel rendez-vous. Ce succès témoigne de la volonté des professionnels de construire une culture commune d'intervention, fondée sur la science et le respect du développement global de l'enfant.



Des rencontres pluri et mono professionnelles régulières

Au-delà de cet événement phare, la CPTS favorise des temps d'échange réguliers.

Depuis deux ans, elle accueille par exemple des rencontres interdépartementales de psychomotriciens, réunissant des praticiens du Cher, de l'Indre, du Loir-et-Cher et de la Nièvre. Ces moments de partage d'expérience permettent de rompre l'isolement et de mutualiser des pratiques autour de problématiques communes. Des rencontres monoprofessionnelles sont également organisées pour faciliter l'expression et l'échange entre pairs. Un projet de groupe d'échanges de pratiques infirmières, reporté pour des raisons extérieures, reste d'actualité, tandis qu'un groupe spécifique pour les IPA libéraux et salariés est en cours de constitution.

Former pour mieux agir

La CPTS met également en place des formations ciblées, adaptées aux besoins du terrain. En 2025, des modules ont été proposés aux infirmiers sur le BSI ou la nomen-clature. Une formation innovante sur le repérage des violences faites aux femmes, co-construite avec un institut spécialisé, a permis de sensibiliser et d'outiller les professionnels.

La CPTS propose également des sessions de formation à destination des professionnels de la petite enfance, animées par un kinésithérapeute du territoire, afin de renforcer le repérage précoce et l'accompagnement des jeunes enfants.

Certaines formations trouvent leur origine dans des temps d'in-

terconnaissance, ainsi, une soirée de présentation du CMP a permis de mieux comprendre le fonctionnement de la psychiatrie locale, mais aussi de préparer une future formation dédiée au repérage des risques suicidaires.

Enfin, la CPTS continue de soutenir l'association de formation médicale continue de Mehun, via une convention pluriannuelle. Cette collaboration permet aux professionnels de bénéficier régulièrement de rencontres thématiques autour de sujets spécifiques.

Des enseignants formés pour accompagner les enfants vers l'orthophonie

Pour la deuxième année consécutive, la CPTS a poursuivi son action en orthophonie auprès des enseignants du primaire, combinant prévention et formation. L'objectif, leur permettre de mieux repérer et orienter les enfants susceptibles de nécessiter un suivi orthophonique.

En 2025, six ateliers ont été organisés, réunissant une trentaine d'enseignants du Cher et du Loir-et-Cher., avec notamment une intervention sur le territoire de la CPTS Sologne Vallée du Cher. Ces ateliers ont également abordé des thématiques spécifiques comme l'impact des écrans. Une intervention prévue sur le territoire de la CPTS du Giennois Berry a dû être annulée au dernier moment, mais l'objectif est de l'organiser en 2026. Ce projet, appelé à se poursuivre vise aussi à s'élargir, vers les enseignants des collèges.

Un investissement durable

De la Soirée Pédiatrie devenue un rendez-vous départemental incontournable aux formations sur des enjeux sensibles, la CPTS démontre que l'avenir de la santé passe par la coopération interprofessionnelles et la formation continue.

Ces initiatives favorisent la montée en compétence collective, mais surtout la création d'un réseau solide, capable d'apporter des réponses coordonnées et adaptées aux besoins de la population.

L'INTERCPTS, UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE DÉPARTEMENTALE

Les InterCPTS constituent un outil essentiel de structuration territoriale. Elles permettent de mettre en œuvre des actions d'envergure, impossibles à conduire à l'échelle d'une seule CPTS. De réfléchir de façon collective aux évolutions des besoins de santé du territoire, et peser davantage face aux institutions en parlant d'une seule voix. Ainsi, les InterCPTS favorisent la mutualisation des moyens, la cohérence des initiatives et une meilleure visibilité des actions menées auprès des partenaires.

Comment se définit un projet InterCPTS, l'exemple du Cher ?

Un projet InterCPTS est défini comme une action collective portée à l'échelle départementale par l'ensemble des CPTS du Cher. Ainsi, un projet doit obligatoirement recueillir la validation de toutes les CPTS du département. À défaut d'unanimité, il ne pourra pas être associé à l'InterCPTS. L'initiative d'un projet peut venir de l'InterCPTS ou d'une CPTS. Une fois validé, le projet est décliné localement par chaque CPTS. Chacune en assure la mise en œuvre en tenant compte de ses spécificités territoriales, tout en respectant un socle commun défini collectivement.

Une dynamique structurante

En participant activement à ces instances dans le Cher et le Loir-et-Cher, la CPTS Berry Vierzon Sologne confirme sa volonté de porter des projets collectifs ambitieux, capables de transformer durablement l'organisation des soins et la prévention à l'échelle départementale. Cette dynamique collective constitue un levier majeur pour répondre aux défis de santé publique et renforcer l'ancrage territorial des CPTS.

LA FORMATION ET LA COOPÉRATION SUR LA CPTS EN RÉSUMÉ :

120 participants à la soirée pédiatrie 2025 de l'InterCPTS 18

1 ESP créée sur Salbris (ESP la Solognote)

63 professionnels de santé ont participé à des formations organisées par la CPTS

29 enseignants formés par les orthophonistes lors de 6 ateliers

Mise en place de **Groupes monopros** pour échanger sur les pratiques et transmettre des informations ciblées.

Participation à la vie des InterCPTS du Cher et du Loir-et-Cher

L'IMPORTANCE DU TRAVAIL PARTENARIAL

Depuis plusieurs années, la CPTS Berry Vierzon Sologne a fait du travail partenarial un pilier de sa stratégie de développement. Elle s'appuie sur l'expertise de ses partenaires pour imaginer de nouveaux projets de santé, faciliter la création de parcours patients adaptés et renforcer l'efficacité de ses actions.

LES CONTRATS LOCAUX DE SANTÉ : UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE

La CPTS continue son soutien aux CLS de Vierzon et du PETR Centre-Cher. Cette collaboration étroite a déjà porté ses fruits, avec le soutien à des initiatives telles que, la Semaine d'Information sur la Santé Mentale, ou encore l'accueil des étudiants en SESA à Mehun, organisé chaque année depuis deux ans. En 2025, la création d'un CLS Grande Sologne est en cours, et la CPTS participe déjà activement aux échanges préparatoires afin d'y apporter son expertise et son soutien.

S'OUVRIR AU TISSU ASSOCIATIF ET SOCIAL



Cette année, un travail a également été mené avec les centres sociaux et plusieurs associations locales intervenant auprès de publics spécifiques. Ces rencontres ont permis d'identifier des passerelles d'orientation entre structures, mais aussi d'explorer de nouvelles pistes de projets conjoints pour mieux répondre aux besoins de populations parfois éloignées du soin.

UN LEVIER INCONTOURNABLE

Au fil des années, ces partenariats se sont imposés comme un levier essentiel pour la CPTS. Ils garantissent la pertinence des actions, favorisent l'innovation et assurent une meilleure intégration des projets dans la vie du territoire. Le travail partenarial est plus qu'un outil : il est désormais au cœur des préoccupations et de la méthode d'action de la CPTS Berry Vierzon Sologne.

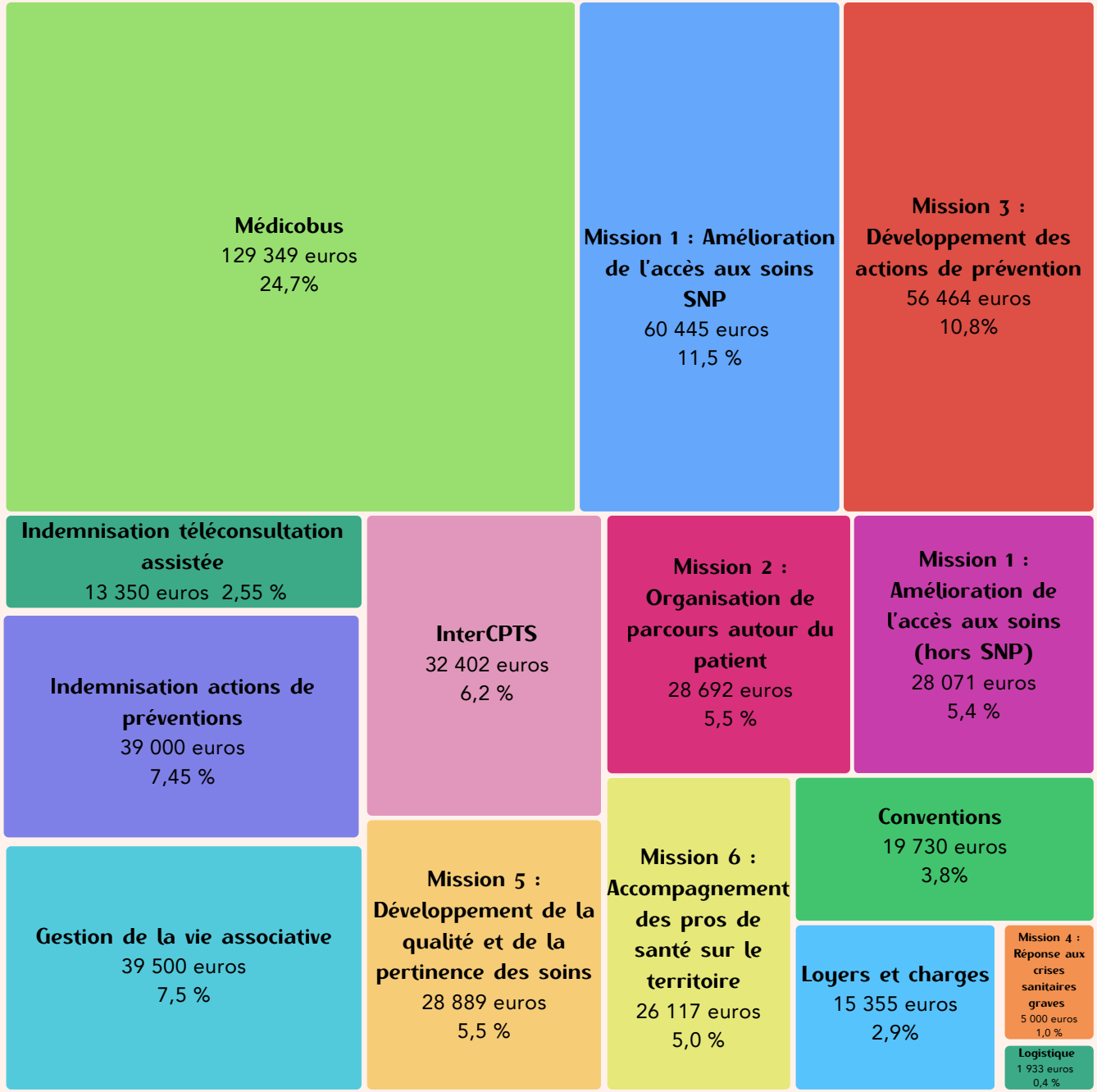
LES PERSPECTIVES POUR 2026

- Poursuite des formations à destination des pros de la CPTS
- Poursuite des formations à destinaitons des enseignants et élargissement aux enseignants en collège.
- Organisation de formation AFGSU 2 sur le territoire
- Groupe d'échange de pratiques mono et pluriprofessionnels

L'UTILISATION DU BUDGET DE LA CPTS



RÉPARTITION DES POSTES DE DÉPENSES AU SEIN DE LA CPTS



Entre octobre 2024 et septembre 2025, la CPTS BVS a engagé un budget conséquent, reflet d'une année particulière marquée par l'acquisition et l'équipement du Médicobus, premier poste de dépense avec près de 25 % du budget total. Ce poids exceptionnel s'explique par le règlement du véhicule et du matériel médical associé.

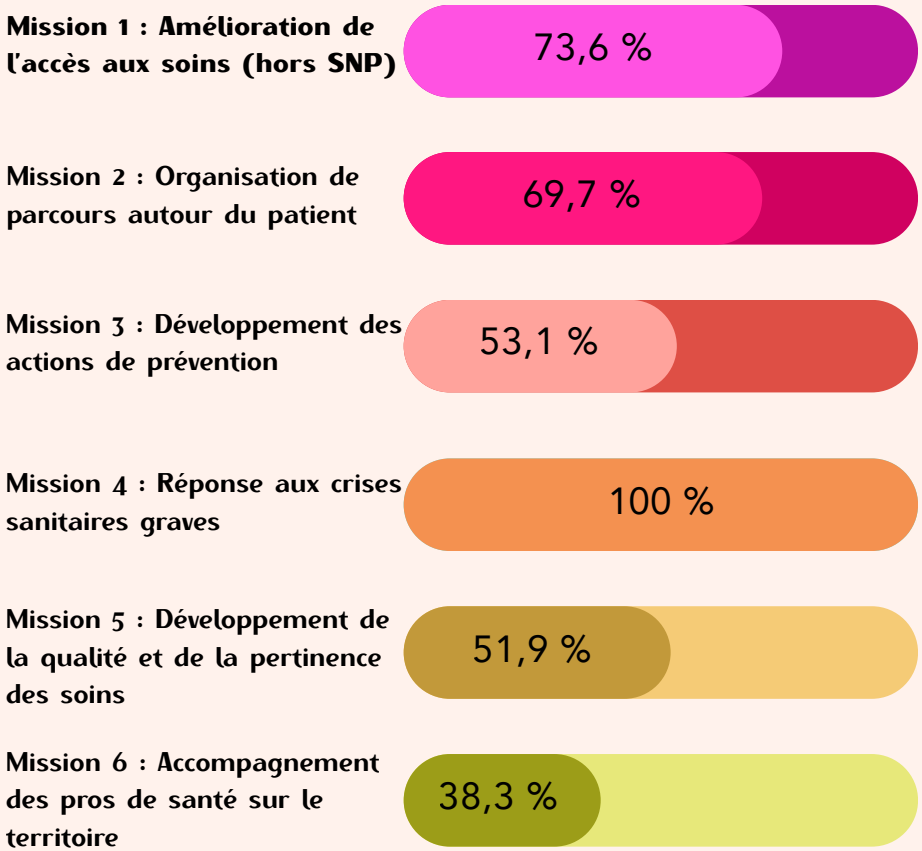
Les professionnels de santé de plus en plus investis

Les indemnités versées aux professionnels représentent 21,5 % des dépenses. Leur progression de +11,6 % traduit la montée en puissance des actions de prévention et l'engagement croissant des praticiens dans les dispositifs de Soins Non Programmés (SNP) et de Téléconsultation Assistée (TCA).

La gestion de projet, colonne vertébrale des actions

La gestion de projet ; correspondant au temps de travail du coordinateur et de la chargée de mission pèse pour 23 % des dépenses. Selon les missions, cette part varie entre 38 % et 100 %. Elle illustre l'importance du pilotage et du suivi pour assurer la mise en œuvre et la pérennisation des actions menées auprès de la population. La mise en place de projets va nécessiter un temps d'investissement plus ou moins important en fonction de leurs compléxité et de la possibilité de se baser sur des projets déjà mis en place.

PART DE LA GESTION DE PROJET PAR MISSION



Lecture : la gestion de projet correspond à 53,1 % des dépenses liées à la mission 3 : Développement des actions de prévention

L'InterCPTS, un poste stratégique nécessitant d'être vigilant

Les dépenses liées à l'InterCPTS (6,2 %) regroupent la LOA du véhicule de fonction, les appels de fonds pour financer les actions communes (agenda partagé « 48h chrono », indemnités SAS, etc.), une avance de 25 % du budget global pour anticiper l'année suivante et le temps de coordination départemental du coordinateur. Des échanges sont en cours pour ajuster les modalités de financement et garantir un équilibre qui ne pénalise pas les CPTS.

Une vigilance accrue sur les dépenses

Le conseil d'administration a par ailleurs engagé un travail de maîtrise des coûts liés à la vie associative et aux équipements. Exemple marquant : les abon-nements 4G pour la téléconsultation assistée ont été réduits de 63,6 % par mois depuis mai 2025, sans impact sur la qualité du service.

Des perspectives à consolider

Parmi les prochains chantiers, la CPTS souhaite travailler sur les indemnisations des professionnels impliqués dans le SAS, afin d'assurer une juste reconnais-sance tout en préservant la capacité à financer de nouvelles actions.

Si le financement issu de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI) permet aujourd'hui de soutenir de nombreux projets, la CPTS atteint progressivement certaines limites, compte tenu du nombre croissant d'actions efficaces déjà en place et des nouvelles initiatives envisagées. Cette situation impose soit la recherche de financements complémentaires, soit, à défaut, une priorisation des actions.

Les recettes de la CPTS :

Excédent budgétaire des années précédentes	291 397 euros
Dotation CPAM Versé	288 912 euros
Autres recettes	10 340 euros

Total des dépenses :

519 294 euros

Solde : + 71 338 euros

UNE ANNÉE D'INNOVATION ET D'ACTION

Entre innovation, proximité et coopération, la CPTS Berry Vierzon Sologne démontre, au terme de l'année 2024-2025, sa capacité à répondre aux défis d'un territoire marqué par la raréfaction de l'offre médicale. Derrière les chiffres, c'est avant tout l'engagement des professionnels de santé et de leurs partenaires qui se lit : une volonté collective d'assurer à chaque habitant un accès aux soins, et à la prévention.

La CPTS a su transformer les difficultés du terrain en opportunités d'innovation. Téléconsultations assistées, soins non programmés via le SAS, ou encore déploiement du Médicobus, autant d'initiatives qui ont permis de limiter les ruptures de soins et de maintenir un accompagnement adapté, en particulier pour les patients les plus fragiles.

La prévention au cœur de la stratégie

La CPTS construit une véritable culture de santé publique territoriale. L'organisation de la Journée Santé des Femmes, les dépistages itinérants en allervers, les interventions en milieu scolaire sur l'alimentation ou encore les forums pour les aidants illustrent cette volonté de placer la prévention au centre de l'action. La Foire de Vierzon avec plus de 500 personnes rencontrées, a confirmé que les habitants sont prêts à s'impliquer activement lorsqu'on leur propose des solutions accessibles, conviviales et pédagogiques.

Un engagement financier assumé

Ces actions ne seraient pas possibles sans une gestion rigoureuse et transparente des dépenses. Durant cette période la CPTS a mobilisé un budget conséquent, marqué par deux réalités. Un investissement exceptionnel dans le Médicobus, incluant son équipement, qui représente le premier poste de dépense mais s'explique par sa vocation à long terme : rapprocher soins et prévention des habitants.

> **"Un investissement exceptionnel dans le Médicobus (...) qui représente le premier poste de dépense mais s'explique par sa vocation à long terme : rapprocher soins et prévention des habitants"**

Des indemnités professionnelles en hausse (+11,6 %), reflet de l'implication croissante des soignants dans les actions de prévention, les soins non programmés et la téléconsultation assistée. La mission 6, dédiée à l'accompagnement des pros de santé, a également connu un niveau de dépenses élevé cette année, en raison notamment de la participation de la CPTS à l'installation du centre de santé Médecin Solidaire à Reuilly avec plus de 11 000 € de matériel médical financé.

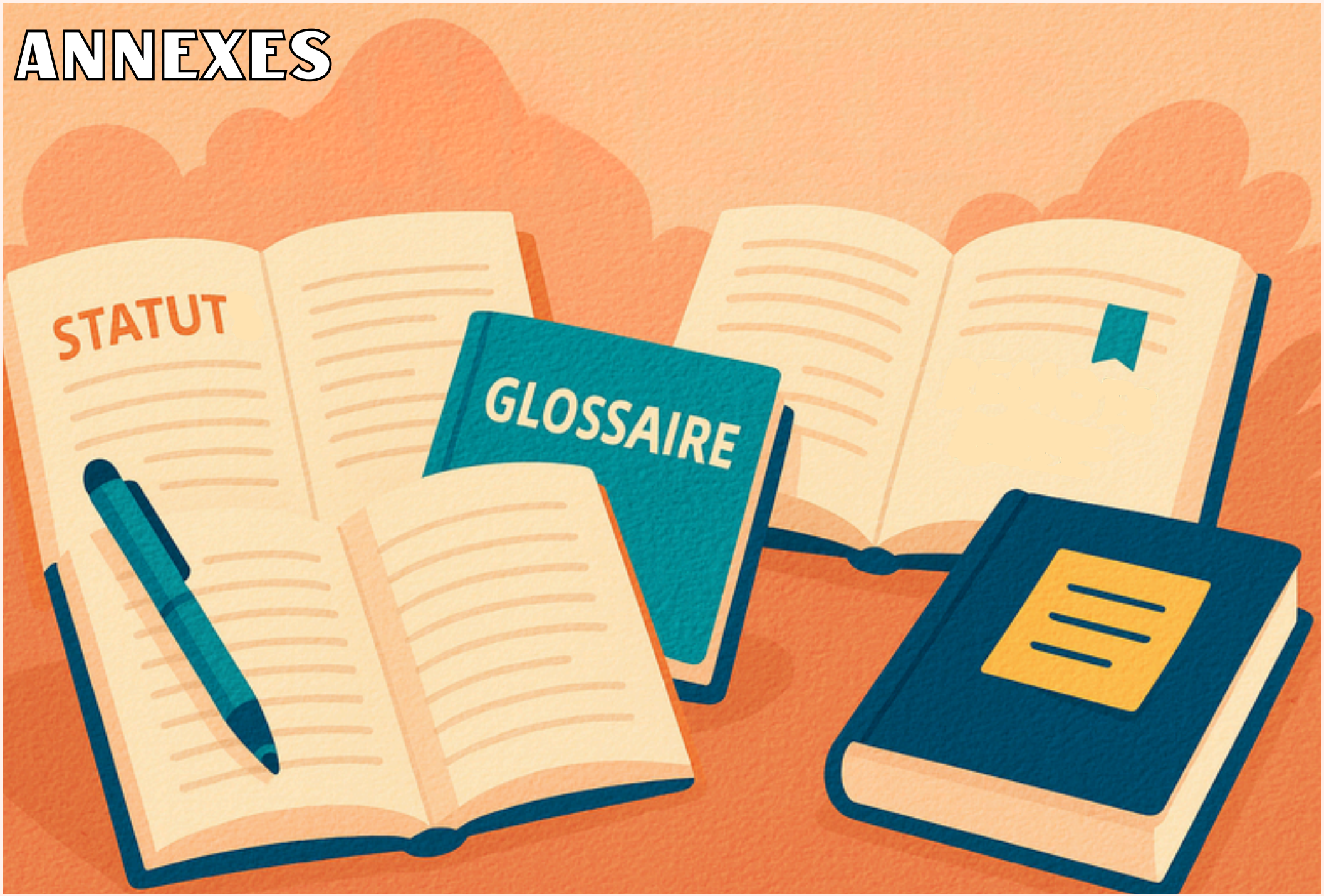
Ces choix illustrent une volonté claire : investir pour l'avenir en soutenant l'engagement des professionnels et garantir des outils modernes au service de tous.

Une dynamique collective

L'avenir s'annonce tout aussi dense : déploiement de la télé-consultation dans le Médicobus, nouvelles filières de soins au sein du SAS (radiologie, psychiatrie), poursuite des actions de prévention auprès des jeunes et des étudiants, ou encore renforcement des parcours pluriprofessionnels pour les maladies chroniques.

Dans un contexte où la démographie médicale reste fragile, la CPTS Berry Vierzon Sologne prouve qu'une organisation coopérative et innovante peut transformer les difficultés en dynamiques positives. Fidèle à ses valeurs de proximité, d'innovation et de solidarité, elle continuera à bâtir, avec et pour les habitants, une santé de territoire durable et partagée.

ANNEXES



STATUT DE LA CPTS BERRY VIERZON SOLOGNE

Titre 1 – Nom, objet et caractéristiques

Article 1 – Nom et constitution

Il est créé entre toutes les personnes physiques adhérant aux présents statuts une association déclarée régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. L'association a pour dénomination :« Communauté Professionnelle territoriale de Santé Berry Vierzon Sologne ». Et pout sigle « CPTS BerryVierzon-Sologne »

Article 2 – Objet

Cette association a pour but de :

- Permettre à la population un accès à des soins de qualité et de proximité.
- Elaborer des projets de santé à l'échelle du territoire.
- Favoriser et coordonner des relations interprofessionnelles des acteurs de santé du territoire.
- Mutualiser les moyens et les tâches qui entrent dans le cadre des soins de proximité.
- Favoriser une formation interprofessionnelle et interdisciplinaire sur le territoire.
- Faciliter l'intégration de nouveaux professionnels.
- Développer et soutenir les initiatives locales contribuant au bien être des patients (prévention, éducation thérapeutique, dépistage, édu-cation et promotion de la santé) et des professionnels de santé.
- Constituer une force de proposition auprès des pouvoirs publics, des institutions et des collectivités pour la prise en charge des soins de proximité.

Article 3 – Siège social

Le siège social est fixé au 22 avenue Edouard Vaillant, 18100 Vierzon. Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration, la ratification par l'Assemblée Générale sera nécessaire.

Article 4 – Les limites géographiques

Les limites géographiques de la CPTS sont définies par le conseil d'administration.Dans le cas présent, la Communauté comprend le territoire des communes suivantes :
Allouis, Brinay, Cerbois, Chéry, Dampierre-en-Graçay, Ferté Imbault, Foëcy, Genouilly, Graçay, Lazenay, Limeux, Lury-sur-Arnon, Massay, Mehun-sur-Yevre, Ménétréol-sur-Sauldre, Méreau, Méry-es-bois, Méry-sur-Cher, Nançay, Neuvy-sur-Barangeon, Nohant-en-Graçay, Orçay, Presly, Preuilly, Quincy, Reuilly, Saint-Laurent, Sainte-Thorette, Saint-Georges-sur-la-Prée, Saint-Hilaire-de-Court , Saint-Outrille, Salbris, Souesmes , Theillay, Thénioux, Vierzon, Vignoux-sur-Barangeon, Vouzeron
Toutefois, l'aire d'influence de la Communauté n'est pas soumise aux strictes limites administratives pour éviter l'effet frontière avec d'autres Communautés Professionnelles Territoriales de Santé.

Article 5 – Durée de l'association

La durée de l'association est illimitée.

TITRE II : Composition

Article 6 – Les membres

L'association se compose :

- Des membres adhérents
- Des membres associés
- Des membres fondateurs (voir annexe)

Peuvent être adhérents, les professionnels de santé ambulatoire médicaux et paramédicaux tels que définis par le Code de la Santé Publique et exerçant dans le secteur géographique défini à l'article 4. Les professionnels de santé des zones limitrophes ayant des relations avec les professionnels de santé de la CPTS peuvent demander leur adhésion à la CPTS. Toutefois, d'autres professionnels de la santé peuvent devenir adhérents sous l'accord préalable du Conseil d'administration.
Peuvent être associés toutes personnes morales représentant une structure de santé ambulatoire pluriprofessionnelles du 1er ou du 2ème recours présentes sur le territoire tel que défini à l'article 4 sous l'accord préalable du Conseil d'administration. Les professionnels de santé salariés, retraités, ayant exercé sur le territoire de la CPTS, les étudiants en santé originaires du territoire,

ainsi que les professionnels de santé sans activité du territoire, peuvent être adhérents de la CPTS.
Cette adhésion sera validée par le conseil d'administration.
Les membres fondateurs sont de droit adhérents de la CPTS.

Article 7 – Cotisation
Les membres paient une cotisation dont le montant et les modalités de paiement sont proposés chaque année par le conseil d'administration et validés par l'assemblée générale.

Article 8 – Radiation
La qualité de membre se perd :
- En cas de décès
- En cas de démission
- En cas de radiation prononcée par un vote du Conseil d'Administration à la majorité des 2/3
- En cas de radiation à l'Ordre de rattachement
- En cas de condamnation ou d'interdiction d'exercer
- En cas de changement de lieu d'exercice hors du territoire défini à l'article 4.

TITRE III : Gouvernance et fonctionnement
Article 9 – Conseil d'administration
L'association est dirigée par un conseil d'administration comportant au moins 6 membres. Au moins quatre professions de santé différentes doivent être représentées. Chaque profession a le droit d'être représenté au sein du Conseil d'Administration.
Le Conseil d'Administration est élu pour 3 ans par l'assemblée générale parmi ses membres. Ces membres sont rééligibles.
En cas de vacance, le conseil pourvoit au remplacement du membre concerné. Il est procédé à son remplacement définitif lors de l'assemblée générale suivante.
Les membres fondateurs sont représentés au conseil d'administration, si un membre fondateur est une personne morale celle-ci est représentée par un professionnel de santé qu'elle aura désigné. Les membres fondateurs disposent d'une voix délibérative au sein du conseil d'administration au même titre que les autres membres du conseil d'administration.
Sur invitation du conseil d'administration, les membres associés peuvent être représentés au conseil d'administration par un professionnel de santé représentant la structure. Les membres associés invités au conseil d'administration disposent d'une voix consultative.

Article 10 – Rôles
Le conseil d'administration se réunit au moins 1 fois par an, sur convocation du président, ou à la demande du tiers de ses membres.
Le Conseil d'Administration élit pour une durée de 3 années deux coprésidents, un secrétaire général, un trésorier, qui constituent le bureau de l'association.
Les membres associés ne peuvent pas faire partie du bureau de l'association.
Le conseil d'administration statue sur toutes les demandes d'admission ou de radiation des membres de l'Association, puis soumet sa proposition à la décision de l'assemblée générale suivante. Il fixe l'ordre du jour des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires.Il rédige le règlement intérieur si besoin.
Il peut s'adjoindre toute commission ou toute personne qui, du fait de leurs compétences, peuvent être utiles à son action. Seuls les administrateurs élus ont une voix délibérative.
Le Conseil d'administration peut prendre les décisions permettant l'acquisition ou l'aliénation de valeurs mobilières et d'actifs immobiliers pour la réalisation de l'objet social, contracter les emprunts et, d'une manière générale, prendre toutes les dispositions à caractère financier, à charge pour lui d'en référer à l'Assemblée Générale.

Article 11 – Fonctionnement
Les décisions du Conseil d'Administration sont valables à condition qu'au moins la moitié de ses membres, dont le Président, soient présents ou reprérepresentés; chaque administrateur peut représenter un autre administrateur, y compris le Président, à condition d'être muni d'un pouvoir. Un administrateur ne peut pas avoir plus d'un pouvoir. Les votes sont émis à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président ou de son représentant est prépondérante.
Les procès-verbaux sont recueillis et paraphés par le Président et le Secrétaire général.

Article 12 – Rôle des coprésidents
Les coprésidents représentent l'Association dans tous les actes de la vie civile. Ils peuvent ester en justice au nom de l'Association. Ils dirigent les travaux du Conseil d'Administration. Ils ordonnent les dépenses avec le Trésorier. Ils peuvent s'entourer d'autant de conseillers qu'il jugent nécessaires pour l'intérêt de l'association. Ces conseillers pourront être extérieurs à l'association.

Les coprésidents, avec l'accord des membres du bureau, peuvent déléguer leurs pouvoirs à la personne du bureau de son choix pour un objet déterminé et pour un temps déterminé. Les coprésidents ou le Trésorier exécutent l'un ou l'autre les dépenses et signe les chèques d'exécution des dépenses jusqu'à un plafond fixé par le règlement intérieur.

Article 13 – L'Assemblée Générale

L'assemblée générale se compose de l'ensemble des membres, tels que définis à l'article 6 des présents statuts.
Chaque membre a une voix.
Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires sont réunies sur convocation émise par le Conseil d'Administration.
Les demandes de convocation émises par au moins 1/3 des membres doivent être notifiées au Conseil d'Administration par courrier électronique, signé par tous les demandeurs, au moins 45 jours avant la date souhaitée pour l'Assemblée.
Il est tenu un procès-verbal de chaque Assemblée Générale, paraphé par le Président et le secrétaire, archivé au siège de l'association. Tout membre de l'association peut consulter les procès-verbaux.
L'Assemblée Générale ordinaire, se tient annuellement, sur convocation du secrétaire général. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.
Sur décision du conseil d'administration l'assemblée générale peut se tenir en visioconférence, ou en mix présentiel et vision conférence.

Article 14 – Pouvoirs de l'Assemblée Générale

Le quorum est constitué d'un tiers des membres. Si le quorum n'est pas atteint, une assemblée générale peut être immédiatement réunie si sa nécessité absolue a été indiquée lors de la convocation. L'assemblée générale peut alors délibérer à la majorité simple des membres présents ou représentés. Chaque membre ne peut recevoir que dix pouvoirs.

- Assemblée Générale Ordinaire

Elle statue sur les comptes de l'exercice écoulé ; elle approuve ou modifie le projet de budget présenté par le Conseil d'Administration.
Elle réactualise tous les trois ans son conseil d'administration et son bureau.
Elle statue sur les points figurant à l'ordre du jour, à la majorité des votes exprimés par les membres présents ou représentés.

- Assemblée Générale Extraordinaire

Seule l'Assemblée Générale Extraordinaire a qualité pour prendre les décisions de modification des statuts, de dissolution, de liquidation, à la majorité des 2/3 des membres adhérents présents ou représentés.

Article 15 – Le règlement intérieur

Le règlement intérieur est élaboré par le Conseil d'Administration et voté par l'Assemblée Générale. Il appartient au Conseil d'Admi-nistration de le réviser ou de l'adapter autant que nécéssaire.

Article 16 – Indemnités

Toutes les fonctions, y compris celles des membres du Conseil d'Administration et du bureau, sont bénévoles. Néanmoins, selon le travail fourni par un membre de la CPTS et sur autorisation du Conseil d'Administration, une note d'honoraires pourra être présentée par ledit membre.
Les frais occasionnés par l'accomplissement de leur mandat sont remboursés sur justificatifs. Le rapport financier présenté à l'Assemblée Générale ordinaire détaille, par bénéficiaire, les remboursements de frais de mission, de déplacement et de représentation.
Le montant des indemnités est défini dans le règlement intérieur.

TITRE IV – Ressources et patrimoine

Article 17 – Ressources

Les ressources de la CPTS comprennent :

- Les ressources des activités de l'Association
- Les subventions de l'État et des Collectivités Publiques
- Toute subvention, don, legs ou tout produit financier conforme à la législation et n'aliénant pas l'autonomie de décision de l'Association.

Article 18 – Comptabilité

Il est tenu une comptabilité faisant apparaître l'état des recettes et des dépenses ; annuellement, un compte de résultat et un bilan financier sont dressés.
La comptabilité de l'Association fait l'objet d'un rapport annuel présenté à l'Assemblée Générale par le Trésorier de l'Association, après avis du Conseil d'administration.

Article 19 – Patrimoine

Le patrimoine est constitué des seuls engagements contractés au nom de l'association ; les membres de l'Association ne peuvent être rendus personnellement responsables de ces engagements à quelque titre que ce soit.

TITRE V – Dissolution – Contestation

Article 20 – Dissolution – Liquidation

En cas de dissolution prononcée selon les modalités prévues à l'article 20, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés, et l'actif net, s'il y a lieu, est dévolu à un organisme ayant un but non lucratif (ou à une association ayant un but similaire) conformément aux décisions de l'Assemblée Générale extraordinaire qui statue sur la dissolution. L'actif net ne peut être dévolu à un membre de l'association, même partiellement, sauf reprise d'un apport.

Article 21 – Contestations

Toute action de contestation concernant l'Association est du ressort du Tribunal de Grande Instance du siège social de l'Association.

Annexe :

Liste des membres fondateurs :

- GIP du centre de santé de Vierzon

GLOSSAIRE

ACI : Accord conventionnel Interprofessionnel

il s'agit d'un financement conventionnel pérenne permettant de mettre en œuvre le projet de santé d'une CPTS en fonction de 4 missions socles et de 2 missions complémentaires fixé dans les ACI. Le financement via les ACI contient une part fixe et une part variable obtenu en fonction de l'atteinte ou non d'objectifs mesurables. Il est revu tous les ans via un dialogue de gestion entre la CPTS, la CPAM et l'ARS afin de faire un bilan sur l'année passé et fixer des indicateurs et des objectifs pour l'année à venir.

APA : Activité Physique Adaptée

Elle s'adresse à toute personne n'ayant pas ou ne pouvant pas pratiquer une activité physique ou sportive dans des conditions ordinaires et qui présente des besoins spécifiques de santé, de participation sociale ou d'inclusion du fait d'une maladie, d'une limitation fonctionnelle, d'une déficience, d'une vulnérabilité, d'une situation de handicap, d'exclusion, d'inactivité ou de sédentarité.

ARS : Agence Régional de Santé

L'agence est chargée du pilotage régional du système national de santé.

CCAS : Centre Communal d'action Sociales

Il est en charge de l'action sociale dans les communes.

CLS : Contrat Local de Santé

Le contrat local est un outil porté conjointement par l'agence régionale de santé et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.

CRCDC : Centre Régional de Coordination de Dépistage du Cancer

Le centre met en œuvre les programmes de dépistage organisé des cancers du sein, du col de l'utérus et du cancer colorectal.

DAC : Dispositif d'Appui à la Coordination

Le DAC aide l'ensemble des professionnels sanitaires, sociaux et médico-sociaux, pour tout patient, quel que soit son âge et sa (ses) pathologie(s).

ESP : Equipe de soins Primaires

C'est un ensemble de professionnels de santé constitué autour de médecins généralistes de premier recours.

GHT : Groupement Hospitalier de Territoire

Le GHT régit la coopération entre plusieurs établissements publics de santé d'un même territoire

IPA : Infirmier en Pratique Avancée

L'IPA vise à soutenir les médecins dans la prise en charge de patients atteints de pathologies ciblées

PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

Le PETR est un outil de coopération entre les communes sur les territoires situés hors métropoles

SNP : Soins Non-Programmés

Cela correspondent à une prise en charge dans les 48h en journée en semaine, pour une pathologie aiguë qui n'engage pas le pronostic vital.

PDSA : Permanence des Soins Ambulatoires

La PDSA garantit un accès à un médecin en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux.

SAS : Service d'Accès aux Soins

Le SAS est une nouvelle organisation départementale d'orientation des demandes pour les situations d'urgences non vitales via une régulation ambulatoire pouvant renvoyer sur les organisations de soins non programmés des CPTS.

SeSa : Service Sanitaire

Le SeSa est unapprentissage prévu dans la formation initiale des professionnels de santé qui porte sur la prévention et la promotion de la santé. Il est constitué d'une formation théorique associée à une mise en pratique en petit groupe d'un projet de prévention et de promotion de la santé au sein d'une structure d'accueil.

LES PARTENAIRES DE LA CPTS EN 2024/2025

CPTS :
- CPTS Berry Val de Loire
- CPTS Est du Cher
- CPTS Giennois Berry
- CPTS Pays de Bourges
- CPTS Sud Cher
- CPTS Asclépios
- CPTS la Salamandre
- CPTS du Vendomois
- CPTS Sologne Vallée du Cher
- CPTS Sologne

InterCPTS :
- InterCPTS 18
- InterCPTS 41

Services d'Accès aux Soins
- SAS 18
- SAS 41

Structures médicales
- CH de Vierzon
- CH Georges Sand
- Institut médical de Sologne

Structures de soins coordonnées
- MSP de Mehun-sur-Yèvre
- Centre de santé Simone Veil
- Centre de santé Médecin Solidaire de Reuilly
- ESP de Neuvy-sur-Barangeon
- ESP la Solognote
- ESP Santé Sologne

CLS
- CLS de Vierzon
- CLS du PETR centre Cher
- CLS pays de grande Sologne

Structures médicosociales
- CCAS de Vierzon
- CCAS de Mehun-sur-Yèvre
- Centre social tunnel chateau
- Centre social de l'AJCV
- Imanis

Structures de prévention
- 3114
- Fraps
- Planning famillial
- Cmadouleur
- Melemi
- Caramel
- CRCDC
- Endocentre
- udaf
- reeap

Partenaires institutionnels
- CPAM 18
- CPAM 41
- ARS 18
- ARS 41
- Communauté de commune Vierzon Berry Sologne
- Communauté de commune des terres du haut Berry

Autres partenaires
- EGAE
- Omédys
- Santé académie
- FMC de Mehun
- Gruau
- appa (asso pour la prévention de la pollution atmospherique)
- Tous Cap
- CDC formation

PENSE BÊTE DE LA CPTS

CSE des adhérents de la CPTS



Permettant d'obtenir des tarifs réduit sur : de la billetterie (théâtre, concert, etc), des places de cinéma, séjours (hôtels, séjours, etc), bons d'achats, presse (dont presse médicale), etc...

https://cpts-bvs.universcse.fr/

Impression gratuite des documents de la CPTS via le QR Code

Boite à outils recensant sur le site de la CPTS (cptsbvs.fr) :

- Les documents créés par la CPTS
- Les ressources du territoire
- les annuaires des centres hospitaliers

Vos contacts



Xavier Pascal -
Coordinateur

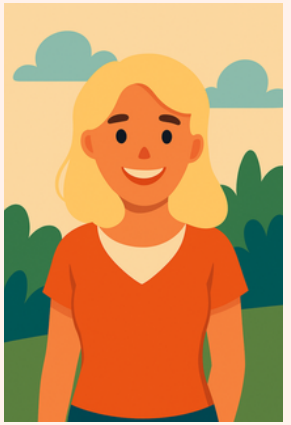
07.84.17.02.21

coordination@cptsbvs.fr

Julie Vandervynckt -
Chargée de mission

06.65.19.31.02

julie.vandervynckt@cptsbvs.fr



cpts Berry Vierzon Sologne

Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

22 av. Edouard Vaillant, Vierzon
contact@cptsbvs.fr
https://cptsbvs.fr